



Modification du paiement tenant lieu des jours fériés payés pour les étudiants à temps partiel

Publié : le 2024-03-11

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT43-206/2024F-PDF
ISBN: 978-0-660-70580-4

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Change to the Payment in Lieu of Designated Paid Holidays for
Part-Time Students

Modification du paiement tenant lieu des jours fériés désignés payés pour les étudiants à temps partiel

Date : Le 1er mars 2024

Aux : Chefs des ressources humaines, Directeurs ou Chefs des relations de travail, de la rémunération et du Centre des services de paye de la fonction publique

Le présent bulletin d'information a pour but d'informer les organisations de l'administration publique centrale (annexes I et IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*) d'une modification à venir à la Directive sur les conditions d'emploi pour les étudiants (la Directive).

À compter du 1er avril 2024, la Directive sera modifiée de façon à ce que dorénavant, tous les étudiants à temps partiel recevront 4,6 % des heures normales travaillées tenant lieu des jours fériés désignés payés (incluant le 30 septembre, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation).

Toute question relative à ce qui précède devrait être adressée aux représentants des relations de travail ou de la rémunération au niveau corporatif de votre organisation qui, le cas échéant, soumettront leurs questions à l'équipe des interprétations au sein de la section des Relations avec les employés et rémunération globale en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Original signé par

Wendy Braithwaite

Directrice, Politiques de rémunération et administration de la paye

Relations avec les employés et rémunération globale

Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines